

## Faits d'hiver, les routes sous haute surveillance

Les services du département mobilisés



Faits d'hiver, les routes sous haute surveillance

Pour faire face aux intempéries et assurer sécurité et confort aux usagers de la route, le Département, responsable de l'aménagement et de l'entretien des routes départementales se mobilise et renforce son organisation, en mettant en place un dispositif spécifique jusqu'au 6 mars 2017. L'objectif recherché est le maintien ou le rétablissement de conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers de la route. Les opérations menées consistent à lutter contre les accumulations de neige, de verglas ou de givre, afin de conserver le maximum d'adhérence aux véhicules circulant sur la chaussée. Ces dispositions concourent également à la continuité des activités économiques.

### Surveillance accrue du réseau routier départemental, information des usagers, prévention ...

35 agents d'astreinte 24 h / 24 h sont ainsi mobilisés et des moyens conséquents mis en œuvre, afin de faciliter les déplacements des automobilistes et assurer leur sécurité grâce à une surveillance accrue du réseau routier, son entretien (déneigement et lutte contre le verglas) et la diffusion d'informations routières.

15 camions de déneigement équipés de saleuse installés sur le réseau principal. 700 tonnes de sel stockées sur 18 sites répartis de façon homogène sur le territoire. Les prévisions météorologiques sont consultées quotidiennement par les agents d'astreinte de la Direction Déplacements Infrastructures, sur un site internet dédié. Ces prévisions météo sont établies à 9 jours et actualisées 3 fois / jour.

En fonction des événements attendus, des patrouillages sont réalisés sur les routes départementales selon des circuits prédéfinis, à partir de 4 h 00 du matin. En fonction des éléments observés et mesurés lors de ces patrouilles (température de chaussée, de l'air ...), il peut être décidé de faire intervenir les équipes d'astreinte composées chacune de 2 agents et d'un camion saleuse avec lame de déneigement.

Un coordonnateur basé à Auch supervise l'ensemble des interventions et assure le lien avec l'astreinte générale décisionnelle, la Direction et les services de la Préfecture du Gers.

### Une intervention adaptée

Le réseau routier départemental est dense et hétérogène. Le Département adapte ses moyens et ses objectifs en fonction du caractère stratégique des voies. Le réseau routier départemental est composé de 3 550 km de routes. En situation dégradée, les grands axes structurants (1 200 km) sont traités selon 3 niveaux de priorités (N2-1, N2-2, N2-3) :

Déneigement par raclage et salage 24 h / 24 h et 7 jours / 7 pour rétablir des conditions de circulation normales dans un délai de 3 à 4 heures après la fin de l'événement neigeux. En cas de difficultés, les usagers peuvent consulter [www.gers.fr](http://www.gers.fr)

### Conseils aux automobilistes

La sécurité sur la route dépend aussi de la responsabilité de chaque automobiliste. Mieux informés, mieux équipés, plus vigilants, ils peuvent en effet réduire considérablement les risques et les conséquences des intempéries sur la circulation (accidents, trafic ralenti, voire paralysé).

Les règles d'or de l'automobiliste :

- Equiper son véhicule pour l'hiver
- S'informer des conditions de circulation
- Organiser son déplacement à l'avance
- Adapter vitesse et distances de sécurité
- Faciliter le travail des personnels chargés du déneigement
- Laisser la priorité aux engins de déneigement, ne jamais les dépasser

- En cas de croisement avec un engin, ralentir et serrer à droite
- Ne pas abandonner son véhicule sur une chaussée enneigée

### **Perturbations des transports scolaires**

Le site internet du Département [www.gers.fr](http://www.gers.fr) ainsi que le n° indigo (gratuit) : 0820 200 229 sont à consulter par les parents d'élèves.